

COMPTE-RENDU BUREAU DU 20 JANVIER 2025

1. PRÉSENTATION DU SCÉNARIO TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)
2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET MAI À VÉLO (ÉDITION 2025)
3. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2025 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS
4. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ PAPREC POUR LE PROJET D'UN DÉCONDITIONNEUR ET DE TRAITEMENT DE DÉCHETS INDUSTRIELS
- 4bis. VENTE DU BÂTIMENT MEAC À PAPREC POUR L'IMPLANTATION D'UN PÔLE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION
5. MOURENX : VENTE DE 9 710 M² À LA SOCIÉTÉ ONE PLACE IMMO AFIN D'Y IMPLANTER DES ENSEIGNES COMMERCIALES
6. ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) APRÈS AVIS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT
7. PCAET : RETOUR SUITE À LA CONSULTATION DU PUBLIC ET CLÔTURE DE L'ÉLABORATION DU PCAET
8. BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CC LACQ-ORTHEZ ET ARRÊT DE PROJET DU PLUI
9. MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES
10. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) CULTUREL(LE) (CAT. A)
11. MOTION DE SOUTIEN ENVERS LES RÉDUCTIONS DU TEMPS D'ANTENNE IMPOSÉES À FRANCE 3 PAU SUD AQUITAINE
12. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :
 - Entretien de la zone Eurolacq 2 à Artix (64170) - Marché réservé à une structure employant des travailleurs handicapés,
 - Traitement des lixiviats de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Orthez,
 - Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires - lot n°7,
 - Marché complémentaire au marché d'étude relative à l'accès de la zone de la passerelle.
13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :
 - Mission de régie et de surveillance des équipements de l'aire de grand passage d'Orthez,
 - Prestation d'exécution d'une analyse de risques de premier niveau,
 - Etude pour la création d'une boucle d'autoconsommation collective,
 - Fournitures d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) - protection du corps - pour le personnel de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
 - Marché public de prestation de services sportifs - Mourenx Basket Bassin de Lacq - Saison 2024/2025,
 - Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale.
14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :
 - Caisse transport : 2 caméras + pieuvre + pied + télécommandes + connectique.

1. PRÉSENTATION DU SCÉNARIO TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

En juillet dernier, le fonctionnement et l'évaluation du service du TAD actuel ont été présentés. Les membres du bureau ont émis un avis favorable aux orientations formulées en matière de règlement intérieur, de modalités d'exploitation et de modalités contractuelles avec l'exploitant, du développement de la gamme tarifaire, de la densification de l'offre, du verdissement de la flotte.

Des ajustements ont été nécessaires afin de présenter un scénario stabilisé et équilibré pour répondre à la fois au développement d'une offre et au maintien de l'enveloppe fixée pour l'exploitation du service. La commission animation du 10 décembre a consolidé le scénario.

Avis favorable du bureau pour le scénario 1 avec un prestataire privé.

2. PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS MAI À VÉLO (ÉDITION 2025)

La sensibilisation des habitants au changement de pratique de mobilité est une priorité identifiée sur le Plan de Mobilité Simplifié, le Contrat Opérationnel de Mobilité ainsi que le projet de territoire. Un événement national nommé « Mai à Vélo » vise à développer des animations de sensibilisation autour du vélo au mois de mai. Aussi, il est proposé de lancer un appel à projets auprès des opérateurs mobilité associatifs ou professionnels du territoire et de renforcer le positionnement de la CC Lacq-Orthez sur ce type d'événement.

Une aide financière plafonnée à 500 € par opérateur est prévue, sous conditions que les animations répondent aux objectifs du cahier des charges fixés par la CC Lacq-Orthez, soient réalisées sur le territoire et soient gratuites pour les habitants.

Les animations devront avoir lieu entre le 1^{er} et le 31 mai 2025. Une convention sera établie entre les 2 parties afin de garantir le respect des engagements.

Avis favorable du bureau.

3. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2025 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 27 janvier prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

4. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ PAPREC POUR LE PROJET D'UN DÉCONDITIONNEUR ET DE TRAITEMENT DE DÉCHETS INDUSTRIELS

Le bureau prend connaissance du projet d'un déconditionneur et de traitement des déchets industriels porté par la société PAPREC.

4bis. VENTE DU BÂTIMENT MEAC À PAPREC POUR L'IMPLANTATION D'UN PÔLE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

La société Paprec souhaite acquérir la propriété ex MEAC sur la commune de Noguères pour en faire un site vitrine de ses activités. Ce projet permettrait d'installer sur un même site un déconditionneur et de proposer une offre de collecte de déchets industriels. De plus, ce site servirait de base pour le stationnement des camions benne à ordures ménagères. Les bureaux seraient réhabilités en locaux sociaux et administratifs.

Avis favorable du bureau.

5. MOURENX : VENTE DE 9 710 M² À LA SOCIÉTÉ ONE PLACE IMMO AFIN D'Y IMPLANTER DES ENSEIGNES COMMERCIALES

La société ONE PLACE IMMO souhaite construire deux bâtiments commerciaux à Mourenx sur des terrains appartenant à la CC Lacq-Orthez. Un mandat exclusif de 15 mois a été signé avec IAD pour promouvoir ces terrains. Le prix de vente proposé est de 290 000 € TTC.

Avis favorable du bureau.

6. ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) APRÈS AVIS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

Suite à la validation du projet de PLH tenant compte de l'avis des communes en conseil communautaire du 18 novembre dernier, l'ensemble des documents ont été transmis au Préfet de Département pour avis avant passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) programmé le 19 décembre 2024.

Les membres du CRHH ont émis un avis favorable avec une remarque : « la mise en œuvre du PLH nécessitera la poursuite du travail et des échanges réguliers entrepris pour son élaboration. Cela permettra d'atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du PLH, plus particulièrement l'avancement de la définition d'une stratégie foncière et sa traduction dans les documents d'urbanisme. »

Aussi, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques demande dans son courrier accompagnant l'avis du CRHH de mettre en place une gouvernance renforcée dans le but d'atteindre les objectifs définis et ce, dès l'approbation du PLH. Un bilan annuel devra être établi.

Il est par conséquent proposé de valider le PLH 2024-2029 en conseil communautaire du 27 janvier 2025 en tenant compte des remarques de l'État portant sur la gouvernance et le pilotage.

Avis favorable du bureau.

7. PCAET : RETOUR SUITE À LA CONSULTATION DU PUBLIC ET CLÔTURE DE L'ÉLABORATION DU PCAET

3 avis ont été reçus dont 1 hors délais. Les principales remarques concernent l'impact de l'industrie sur la qualité de l'air et les ressources naturelles en lien avec le projet ECHO.

La commission environnement du 7 janvier a analysé ces avis et a validé le rapport de réponses au public. Ce rapport ne propose pas de modifier le PCAET et conserve uniquement les évolutions retenues lors du bureau du 21 octobre 2024.

Avis favorable du bureau.

8. BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CC LACQ-ORTHEZ ET ARRÊT DU PROJET DE PLUI

Il s'agit d'arrêter le projet de PLUi qui sera ensuite soumis à l'avis officiel, avant l'enquête publique, à la consultation des communes membres, des personnes publiques associées et consultées, ainsi qu'à ceux de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Il est rappelé que ce dernier est un préalable indispensable pour pouvoir solliciter la dérogation préfectorale au principe d'urbanisation limitée, la communauté de communes n'étant pas couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Décision du bureau : 17 voix avec avis favorable et une abstention M. Michel LAURIO.

9. MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un moment opportun pour transformer les périmètres de protection des 500 mètres en périmètres délimités des abords. Conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine, il sera possible de procéder à une enquête publique unique portant sur ces deux sujets distincts.

Avis favorable du bureau.

10. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (CDD 1 AN) D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) CULTUREL(LE) (CAT. A)

Afin de pourvoir un poste de coordonnateur(trice) culturel(le) (cadre A de la fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante au sein d'une collectivité publique similaire à la collectivité.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau A de la fonction publique territoriale pour 1 an renouvelable au maximum 2 ans par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans, à temps complet, à partir du 1^{er} février 2025, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

11. MOTION DE SOUTIEN ENVERS LES RÉDUCTIONS DU TEMPS D'ANTENNE IMPOSÉES À FRANCE 3 PAU SUD AQUITAINE

L'équipe de France 3 Pau Sud Aquitaine a fait savoir son mécontentement concernant les réductions constantes d'antenne et de moyens dont font l'objet nos journaux de France 3 Pau Sud Aquitaine.

Son temps d'antenne sera réduit à 5 minutes durant toutes les vacances scolaires, soit 16 semaines, un tiers de l'année, avec une réduction du personnel.

Cette décision vient s'ajouter à la non-diffusion des locales sur les boxes internet (seulement sur la TNT), d'où une perte d'audience régulière.

Cette motion de soutien sera proposée au prochain conseil communautaire afin :

- **d'exprimer** notre soutien total à la démarche entreprise par France 3 Pau Sud Aquitaine,
- **de demander** le maintien de l'édition à 7 minutes toute l'année sans réduction du personnel et de moyens.

Avis favorable du bureau.

12. AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES FORMALISÉES) :

- Entretien de la zone Eurolacq 2 à Artix (64170) - Marché réservé à une structure employant des travailleurs handicapés :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à l'entretien de la zone Eurolacq 2 à Artix (64170). Ce marché est réservé à une structure employant des travailleurs handicapés. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 janvier 2025 et a décidé d'attribuer le marché à la SAS ALTER-EV (64170 ARTIX) pour un montant estimatif HT de 62 298,60 € pour une durée de 2 ans, reconductible tacitement.

- Traitement des lixiviats de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Orthez :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif au traitement des lixiviats de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Orthez. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 janvier 2025 et a décidé d'attribuer le marché à la OVIVE (59113 SECLIN) pour un montant estimatif HT de 498 848 € pour une durée de 4 ans.

- Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires – lot n°7 :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires. Le lot 7 a pour objet la maintenance corrective et les travaux d'étanchéités des toitures terrasses. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 janvier 2025 et a décidé d'attribuer le marché à la SMAC SAS pour un montant estimatif HT de 75 160 € pour une durée de 4 ans.

- Marché complémentaire au marché d'étude relative à l'accès de la zone de la passerelle :

Le bureau autorise son Président à signer le marché complémentaire au marché d'étude relatif à l'accès de la zone de la passerelle. Le marché attribué au groupement ARTELIA / ATELIER DE PAYSAGES / NOBATEK le 17 septembre 2021 a fait l'objet d'avenant, de complément d'avenant et d'un avenant de transfert.

Le complément n°3, ayant pour objet la prise en compte de l'aménagement d'une rampe d'accès au quai depuis le cheminement piéton nouvellement créé, nécessite la réalisation d'un Dossier de Conception Spécifique « interface avec le RFN » IG94589 à remettre à la SNCF pour que celle-ci puisse émettre un avis sur l'ouvrage conçu et envisager une orientation d'aménagement du talus avec son bureau d'ingénierie dans la mesure où, sur le talus en question, se trouvent des artères de caniveaux de câbles de signalisation et de télécom, des chambres de tirages pour les câbles, le réseau hydraulique et les

poteaux caténares. Le montant de ce dossier est de 15 065,13 € TTC et le coût du marché complémentaire n°3 est de 165 639,16 € HT (le montant du coût de l'étude pour la prolongation du tunnel est noté en option dans le devis : montant de 25 000 € HT).

13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Mission de régie et de surveillance des équipements de l'aire de grand passage d'Orthez :

Le marché relatif à la mission de régie et de surveillance des équipements de l'aire de grand passage d'Orthez est attribué au groupement EIRL JOEL SAN AUGUSTIN/BPSI (64300 BAIGTS-DE-BÉARN) pour un montant de 39 280 € TTC (tranche ferme + tranche optionnelle).

- Prestation d'exécution d'une analyse de risques de premier niveau :

Le marché relatif à la prestation d'exécution d'une analyse de risques de premier niveau est attribué à la société SRC Solution (31770 COLOMIERS) pour un montant HT de 15 225 €.

- Etude pour la création d'une boucle d'autoconsommation collective :

Le marché relatif à la création d'une boucle d'autoconsommation est attribué à la société PHILEXIS ADOUR SAS (64170 ARTIX) pour un montant HT de 10 449 €.

- Fournitures d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) - protection du corps - pour le personnel de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Le marché relatif aux fournitures d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) - protection du corps - pour le personnel de la communauté de communes de Lacq-Orthez est attribué à la société 3 S Protect (64510 ASSAT) pour un montant HT de 35 499,15 €.

- Marché public de prestation de services sportifs - Mourenx Basket Bassin de Lacq - Saison 2024/2025 :

Le marché relatif à la prestation de services sportifs - Mourenx Basket Bassin de Lacq - Saison 2024/2025 est conclu entre la collectivité et l'association sportive locale Mourenx Basket Bassin de Lacq (MBBL) : prestations annuelles (30 000 € TTC) + prestations liées à la promotion du territoire (10 000 € TTC).

- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale :

L'accord-cadre d'un montant minimum de 30 000 € HT et d'un montant maximum de 50 000 € HT d'une durée de 1 an concernant l'achat d'espaces publicitaires dans la presse locale, est attribué à la Société Anonyme de Presse et d'Édition du Sud-Ouest (SAPESO) (33094 BORDEAUX), pour un montant estimatif HT de 48 320 €.

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :

Le bureau prend connaissance de la transaction proposée par le résultat de la vente aux enchères :

- Caisse transport : 2 caméras + pieuvre + pied + télécommandes + connectique : mise à prix : 150 € - Résultat de l'enchère : 216 €.